

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/13/10 10 November 2010

FRENCH

Original : ENGLISH

627ème séance plénière

FSC Journal No 633, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 13/10 DOCUMENT DE VIENNE PLUS MISE À JOUR DE LA LISTE DES PARTENAIRES POUR LA COOPÉRATION MENTIONNÉS AU CHAPITRE XII

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Guidé par la Décision du FCS No 1/10 établissant une procédure pour l'intégration des décisions pertinentes du FCS dans le Document de Vienne,

Se servant du texte du Document de Vienne 1999 comme base pour les amendements et ajouts,

Décide:

De modifier le paragraphe (154) du Chapitre XII « Dispositions finales », qui se lira comme suit :

(154) Le Secrétaire général de l'OSCE est prié de transmettre le présent document au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux gouvernements des partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) et aux gouvernements des partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie).